

Date de convocation : 16/01/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Fanny MOURIER (pouvoir à Nelly BEAULAIGUE), Thierry SABOT (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (2).

Absent : Dimitri CLOT (1).

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Fonds de concours école.

DCM 20240122-6

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 05/07/2021 approuvant la reconduction d'un fonds de concours du Haut Pays du Velay Communauté (HPVc) aux Communes afin de les accompagner financièrement dans le financement des dépenses relatives aux élèves de leur territoire inscrits dans les écoles publiques et écoles privées.

Dans ce cadre, le HPVc est en mesure de verser à DUNIERES l'aide suivante :

Commune de Dunières (école privée) :

Nombre d'élèves inscrits de la CCPM : 125

Aide à verser : 38 000.00 € (125 x 304 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour solliciter ce fond de concours école relatif à l'école privée pour un montant de 38 000 € en prenant une délibération concomitante avec le HPVc.

AR Prefecture

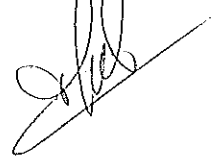
043-214300873-20240122-DCM20240122_6-DE
Reçu le 08/02/2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE



AR Prefecture

043-214300873-20240122-DCM20240122_6-DE
Reçu le 08/02/2024